



SOMMAIRE

- Séances du conseil en bref
- Actualités municipales
- Avis public
- Loisirs et cultures
- Informations pertinentes
- Calendrier

Milot en journal

VOLUME 48

AOÛT 2025

Mot de la Municipalité

La Municipalité tient à exprimer sa profonde gratitude à tous les bénévoles qui ont contribué au nettoyage et au ramassage des arbres suite à la récente tempête du mois de juillet dernier. Votre élan de solidarité témoigne de la force de notre communauté. Merci du fond du cœur pour votre dévouement.

La Municipalité est fière de nos résidents et encore un grand merci pour votre aide.

Nous sommes heureux d'annoncer que tous les terrains du développement du lac Milot ont trouvé preneur. Nous souhaitons la bienvenue à l'ensemble des nouveaux propriétaires qui se joignent à notre communauté.

Cette année, notre Municipalité recevra la visite des Fleurons du Québec, qui viendront évaluer la qualité et l'harmonie de nos aménagements paysagers.

Afin de mettre en valeur la beauté de notre milieu de vie et de démontrer la fierté que nous avons pour notre communauté, nous vous invitons à porter une attention particulière à l'entretien et à l'embellissement de la devanture de vos terrains au cours de la semaine.

Chaque petit geste contribue à refléter l'image accueillante et chaleureuse de notre Municipalité. Merci de votre collaboration et de votre engagement à rendre notre village encore plus attrayant.

Les membres du Conseil municipal



Séances du conseil en bref

Séance 5 juin 2025

Que le Conseil municipal adopte une cible et le Plan de réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) 2025-2030, s'engage à mettre en œuvre les actions qui y sont proposés afin de réduire de 8% les émissions corporatives de la municipalité sous le niveau de l'année de référence 2021.

Que la municipalité s'engage, en collaboration avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, à influencer les entreprises et les citoyens de la communauté à contribuer aux efforts de lutte aux changements climatiques en réduisant leur empreinte carbone.

Mandat à GVE consultants pour la révision du dossier des travaux du système d'égout, du camping municipal, le support technique et de contrôle lors des travaux, ainsi que de la réalisation d'un manuel d'utilisation et de suivi environnements du système. Le consultant doit également émettre les documents requis au MENVQ. Le contrat serait basé sur un taux horaire selon les besoins et un budget d'environ 5 430. \$ taxes en sus et autorise le contremaître à requérir les services d'ingénierie de la MRC de Lac-St-Jean-Est pour un support technique quant à la réalisation des travaux selon les besoins un budget minimal de 3 000\$ représentant environ 25 hres est accordé.

Achat des équipements supplémentaires du mini-golf pour une somme supplémentaire de 11152.57\$ qui sera absorbé en bonne partie par l'aide financière de Desjardins.

Engagement de m. Félix Hunter pour le poste de journalier auxiliaire parcs et terrain de jeux.

Adoption du projet de règlement #2025-02 ayant pour objet d'établir un tarif sur les compteurs d'eau de la municipalité.

Considérant que l'immeuble situé sur l'avenue Levesque (Parc Industriel), soit le lot rénové #5795044, appartenant à la compagnie 9114-1838 Québec inc., est un résiduel d'une transaction de vente de terrain et que les propriétaires désirent laisser aller ce terrain pour les taxes car il est mal situé et ne peut être utilisé qu'à peu de fin, étant à proximité du terrain de remplissage. Le Conseil autorise le maire et la directrice générale à signer les documents relatifs à l'acquisition du terrain lot rénové #5795044, du Canton de Milot appartenant à la compagnie 9114-1838 Québec inc.

Des démarches pour vérifier avec le Ministère des Transports la possibilité d'installer une traverse d'écolier à proximité de l'école (av.Brassard) seront entrepris afin de faciliter le déplacement des enfants de façon sécuritaire.

Achat de calcium liquide à la compagnie Groupe Perron inc, pour une somme de 22 100 \$ taxes en sus selon les besoins. (montant réel 27127.80\$ incluant taxes pour 42705 litres de calcium liquide)

Appui le projet d'Excavation Ouellet Inc, pour l'exploitation d'une piste de motocross sur le lot 6 104 843. Une modification au règlement de zonage sera demandée, un avis de motion est donné.

Séances du conseil en bref

Séance 7 juillet 2025

Le Conseil municipal, prend la décision de ne pas renouveler l'entente de location des Coolbox et également rejette l'offre d'achat, les équipements seront remis aux propriétaires en fin de saison du camping.

Avance de fonds à la CDE de 4 510 \$ sans frais ni intérêts, remboursable d'ici le mois de décembre 2025 en attendant le remboursement du projet camp de jour.

versement d'une somme de 7 690\$ à la CDE à titre d'aide financière pour le projet d'offre de service de camp de jour à la population milotoise.

Achat de nouveaux équipements pour le terrain de balle et pour le terrain de volleyball soit un montant estimé à 1000\$.

Le Conseil municipal autorise le maire et la directrice générale greffière trésorière à signer le contrat de vente du terrain portant le numéro #6660694 du Cadastre du Québec, ayant une superficie de 5 008.7 m², situé dans le secteur du lac Milot à monsieur Anthony Fortin pour une somme de 36 665.88 \$ taxes en sus, incluant un droit de passage.

Signature d'une entente avec les propriétaires des lots 6660696 et 6660697 pour la réalisation de travaux de réaménagement des terrains afin de diminuer l'impact visuel du chemin non requis sur lesdits terrains. Un montant forfaitaire de 4 000\$ sera remis à un entrepreneur pour la réalisation desdits travaux à titre de compensation. Un prorata sera établi pour chaque terrain selon la superficie du chemin.

Autorise la reprise des travaux de mise en forme du chemin du nouveau développement du lac Milot qui seront réalisés en régie interne.

Autorise le paiement du décompte 12-01 no3, pour un total de 27 383.91 \$ incluant les taxes, et du décompte 12-02 no 3, pour un total de 148 332.61 \$ incluant les taxes, à Excavation Ouellet Inc. Le financement des travaux sont prévus être mis à la programmation de la TECQ 2024-2028.

Adoption du règlement 2025-02 sur les compteurs d'eau.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Participation à un projet déposé dans le cadre du fonds régions et ruralité – volet 4 - Coopération et gouvernance municipale – Gestion des eaux.

Participation à un projet déposé dans le cadre du fonds régions et ruralité – volet 4 - Coopération et gouvernance municipale – Communication et transformation numérique.

Engagement de m. Alain Sirois comme opérateur auxiliaire de machinerie aux travaux publics.

Séances du conseil

Dépôt du Premier projet règlement de zonage #03Z-2025 (usage récréatif extensif) .visant la modification du règlement de zonage numéro 02-2006 afin d'y permettre l'usage récréatif extensif pour la création d'une piste de motocross sur son territoire

le Conseil municipal accorde une aide financière monétaire d'un maximum de 1 300\$ pour le tournoi de balle, la location du chalet récréatif au besoin et de défrayer les divers coûts de main d'œuvre pour la préparation et l'installation de divers équipements (chapiteau, structures gonflables, etc.) et services (eau-électricité)

L'Association des résidents du lac Milot demande l'installation de panneaux de signalisation, demande l'installation de panneaux de signalisation dans leur secteur, tel un panneau d'arrêt à l'intersection en arrivant au lac, limite de vitesse à 30 km/h ainsi que des panneaux « *attention à nos enfants* », afin de sécuriser ce secteur. - Des panneaux seront installés mais pour les limites de vitesse cela doit passer par un règlement.

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale madame Rita Ouellet à vendre une partie du terrain se situant sur le lot #6537760 à monsieur Jérôme Fortin et Mylène Gauthier, les frais relatifs à cette vente demeurent à l'acheteur (arpentage, notaire, etc.)

Séance du 11 août 2025

Résiliation complète de solde de règlements d'emprunt pour régulariser les soldes à financer des règlements dont le financement n'est pas requis afin de les faire enlever du registre du Ministère.

Adoption du second projet de règlement #02z-modifiant le règlement de zonage numéro 02-2006 concernant le logement bigénérationnel .

Adoption du règlement no 2025-04 ayant pour but d'établir des règles de contrôle et suivi budgétaire.

Autoriser les signataires des documents nécessaires à la vente d'une partie du terrain se situant sur le lot #6537760 à monsieur Jérôme Fortin et Mylène Gauthier, au prix de vente de 5.50 \$ du mètre carré, les frais relatifs à cette vente demeurent au frais de l'acheteur (arpentage, notaire, etc.), le tout conditionnel au lotissement des deux terrains en une seule unité .

Limite de vitesse sur le réseau routier municipale - analyse

Adoption des prix pour les terrains au Lac Serein au montant de 4.00\$ du mètre carré ou selon l'évaluation foncière municipale si celle-ci est supérieure soit le plus élevé des deux montants, avec un délai de construction de 3 ans.

Dans les autres secteurs à l'exception du lac Ferdinand et Carré Fortin, le prix est fixé à 15.07 \$ du mètre carré ou selon l'évaluation foncière municipale si celle-ci est supérieure soit le plus élevé des deux montants

Actualités municipales

Mandat est donné à la firme Forum –Service d’urbanisme afin de se doter d’un cadre cohérent pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents usages, en conformité avec les normes issues du palier fédéral.

Vente du terrain portant le numéro du cadastre rénové 5 795 543, d’une superficie de 696.800 mètre carré au prix de vente de 10 500\$ taxes en sus soit l’évaluation foncière actuelle du terrain à madame Rena Lefebvre. L’acte de vente doit être signé dans les trois mois suivant la présente sinon la vente peut être résolu par la Municipalité et le versement de 500\$ d’acompte ne sera pas remboursé .

Déclaration de conformité pour sablière de moins de 10 hectares sur le lot 6104858 appartenant à la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot.

MTQ Gouvernement du Québec –programme d’aide à la voirie locale 2024-2026 montant alloué 20 000\$



Prochaines séances du Conseil :

Mardi 2 septembre

(exception car congé le 1er septembre)

Mercredi 1er octobre

(exception car année d’élections)

FÊTE DU TRAVAIL

Les bureaux municipaux seront FERMÉS le lundi 1er septembre.

BON CONGÉ!

AVIS PUBLIC **DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum :

Second projet de règlement portant le numéro « 02Z-2025 » et ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 02-2006, **concernant le logement bigénérationnel**

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 août 2025, le conseil a adopté le second projet de règlement suivant à sa séance du 11 août 2025:

Numéro 02Z-2025, modifiant le règlement de zonage numéro 02-2006, concernant le logement bigénérationnel;
2. Ce second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble des zones résidentielles.
3. Afin qu'un règlement qui les contiennent soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer qu'elles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du second projet peuvent être obtenus de la municipalité aux heures d'ouverture normales du bureau. Une copie du second projet de règlement peut être obtenue et, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au bureau municipal de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h du lundi au jeudi, le vendredi de 9h à midi.

Pour être valide, toute demande doit :

Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;

Être reçue au bureau de la Municipalité « 739, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot, G0W 2B0 » **au plus tard le 25 août 2025 à 16 hres;**

Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'exède pas 21;

5. Est une personne intéressée toute personne qui n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 11 août 2025 :

Être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;

Avis public

Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans la zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désignés, au moyen d'une procuration signées par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par une résolution, une personne qui le 11 août 2025, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

6. Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
7. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 739, rue Gaudreault, Saint-Ludger-de-Milot, G0W 2B0, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi, le vendredi de 9h à midi.

DONNÉ à Saint-Ludger-de-Milot, ce 18^{ième} jour d'août deux mille vingt-cinq.

Signée : *Rita Duell*

Directrice générale greffière-trésorière

PAIEMENT DE TAXES

Le troisième versement de taxes était dû pour le **8 août**, vérifier que vous avez bien réglé vos taxes, des intérêts et pénalités vont s'accumuler sinon.

Le quatrième versement de taxes est prévu pour le **31 octobre**.

Merci de votre diligence!

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 03Z-2025

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage N°03-2006 concernant l'usage récréatif extensif pour la création d'une piste de motocross sur son territoire

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Que lors d'une séance tenue le **7 juillet 2025**, le Conseil de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a adopté le projet de règlement N°03Z-2025 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage N°02-2006 soit :

Projet de règlement numéro 03Z-2025 visant la modification du règlement de zonage numéro 02-2006 afin d'y permettre l'usage récréatif extensif pour la création d'une piste de motocross sur son territoire

Le Conseil de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot désire modifier le règlement de zonage pour être conforme au règlement 02-2006 et ajouter un sous-groupe d'usage à des fins récréatives extensives. La modification du règlement de zonage N° 02-2006 vise établir les définitions et les normes permettant le l'usage récréatif extensif et en régir l'utilisation.

Il est prévu d'apporter une modification à la grille des spécifications afin de tenir compte de ce nouvel usage, les feuillets 1 à 3 seront modifiés en conséquence.

Le Conseil souhaite une cohabitation harmonieuse des activités résidentielles, agricoles et sportives dans ce secteur

Le premier projet de règlement (03Z-2025) a été présenté et déposé lors de la séance du conseil du 7 juillet 2025.

Que le projet de règlement vise la zone 20F et les zones 13I, 20F,12Co,14F, 25V, 28F, 27F,16-1R,16F,108R,107R,109R,113R,114R et 115M de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot.

Que le projet de règlement N°03Z-2025 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 septembre 2025 à 18h30 à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

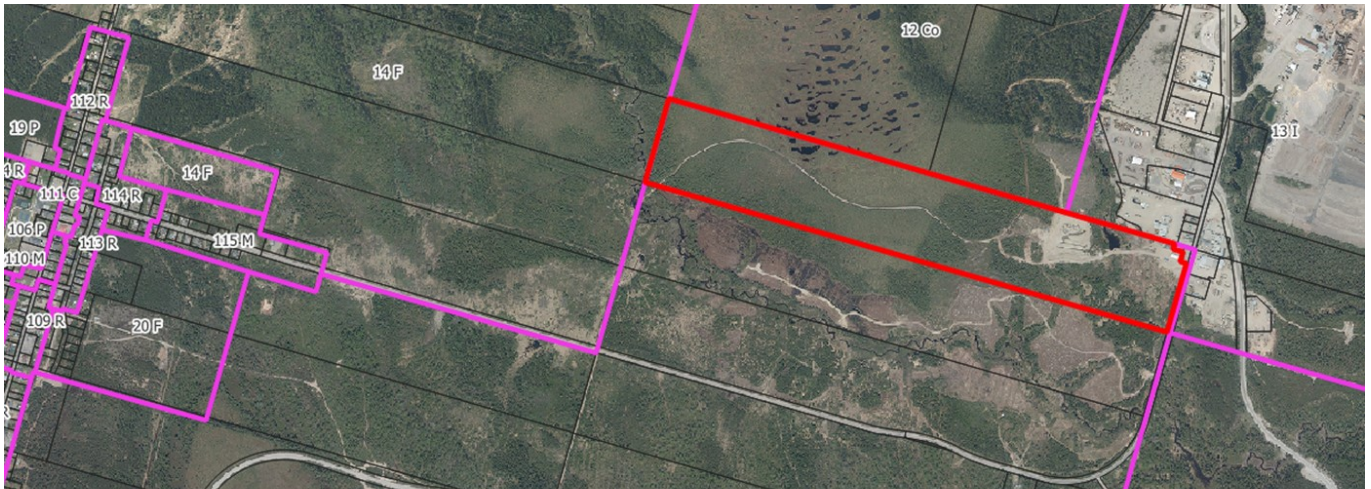
Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Ludger-de-Milot, **ce 19^{ème} jour d'août 2025.**

Rita Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière

Avis public

Zone rouge—site de l'activité récréatif et zones connexes pour règlement 03Z-2025



Loisirs et culture

**TOURNOI
DE BALLE MIXTE**

**ST-LUDGER
DE MILOT**
23-24 AOÛT
2025

Formule: Ton lanceur – 3 lancers – 10 frappeurs
Équipes: 10 (Complet) 7 gars - 3 filles(min)

Pour information : Myriam Robert 418-671-2039

**SUR PLACE
FAST FOOD**
FOOD

Food truck et service de bar

Informations pertinentes

Centre de services de Milot **Du 22 juin au 8 septembre 2025**

Horaire d'hiver à partir du 8 septembre 2025 du Centre de Service de Milot

mercredi : 13 à 16 h

Jeudi de 9 h à 11 h

**Pour prendre rendez-vous avec le médecin,
vous devez téléphoner au 418-276-3161 et demandez **Sonia****

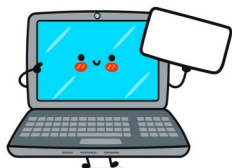
HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE **CENTRE INTERNET**

Mardi:
9h à 11h
et
18h à 19h30

Mercredi:
12h30 à 14h30



**Besoin d'aide avec votre tablette, cellulaire, liseuse
ou autre.**



Appelez moi!

418-373-2266 poste 2507



Et si je ne réponds pas, laissez-moi un message !

Informations pertinentes

Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

739, rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0

Téléphone : **418 373-2266**
Réception poste 2500

Directrice gén.	poste 2501	Bibliothèque	poste 2507
Loisirs	poste 2509	CDE	poste 2503
Urbanisme	poste 2510	Maison des jeunes	poste 2506
Travaux publics	poste 2502	Salle âge d'Or	poste 2504

Courriel : administration@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Site Internet : www.ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Télécopieur : 418 373-2554

Les bureaux sont fermés tous les vendredis à partir de midi

Pierre-Luc Gaudreault
739 rue Gaudreault
Saint-Ludger-de-Milot
G0W 2B0

Laisser votre message à la réception

ou par courriel urbanisme@ville.st-ludger-de-milot.qc.ca

Réservation camping : campin.ca

Régie des matière résiduelles (RMR)

418 669-0513

MRC LAC-ST-JEAN-EST

Pour des informations concernant la M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est,

418-668-3023

Les évaluateurs pour le service d'évaluation **418-542-0393**

David Boily poste 2236

Claudia Lecompte poste 2226

CALENDRIER

Août 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
17	18  Compost	19	20	21	22	23
24	25  Compost	26	27	28	29	30
31						

Juillet 2025

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1er Bureaux fermés  Compost	2 Séance du conseil 20 h	3	4	5	6
7	8  Compost	9 Biblio 18 h -19 h 30	10 Biblio 12h30-14h30	11	12	13

Prochaine parution du journal municipal : Octobre 2025

Ordures-Récupération-Matières organiques

Si vous avez un bris de votre bac vous devez appeler à la Municipalité au 418-373-2266 poste 2500.